



ARRETE N° 2023-AR-261

Arrêté de délégation de signature de Madame la Présidente
au Responsable du service Comptabilité

La Présidente du Syndicat départemental d'énergies du Calvados,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 concernant la délégation par le président d'un établissement public de coopération intercommunale d'une partie de ses fonctions, sous sa surveillance et sa responsabilité, aux vice-présidents de l'établissement public de coopération intercommunale qu'il administre, et de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service,

VU la loi n°2013-097 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment l'article 2,

VU le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n°2013-097 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

VU les statuts du SDEC ÉNERGIE, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016,

VU la délibération du Comité Syndical du SDEC ENERGIE en date du 24 septembre 2020, relative à l'élection de Madame la Présidente,

VU la délibération du Comité Syndical du 30 mars 2023, relative aux délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU l'organigramme des services du SDEC ÉNERGIE au 1^{er} octobre 2023.

CONSIDERANT que la Présidente peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, donner délégation de signature au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints des services, aux directeurs de département et aux responsables de service.

CONSIDERANT la nécessité de faciliter la gestion administrative et la marche quotidienne des activités du syndicat, en donnant délégation de signatures pour certains actes.

ARRETE

ARTICLE 1

Madame la Présidente du SDEC ÉNERGIE donne délégation de signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, à Monsieur Jean-Lionel CAPELLE, Responsable du service Comptabilité, pour ce qui concerne les actes listés dans le tableau récapitulatif, joint en annexe.

AR Préfectoral
le 03/10/2023

Acte Exécutoire sous référence :
014-200045938-20231003-23AR0261H1-AR

ARTICLE 2

En l'absence ou en cas d'empêchement de l'agent mentionné à l'article 1 et dans l'attente du recrutement d'un Directeur du Département Administration/finances, la délégation de signature consentie par le présent arrêté sera exercée par Monsieur Jérôme DANIEL, Directeur Général Adjoint Ressources et Concessions.

ARTICLE 3

En application de l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 susvisé, lorsque les agents visés aux articles 1^{er} et 2 du présent arrêté estiment se trouver en situation de conflit d'intérêt, ils en informent Madame la Présidente du SDEC ÉNERGIE en précisant la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas pouvoir exercer leurs compétences. Ils s'abstiennent de donner des instructions aux personnes placées sous leur autorité relativement à ces questions.

ARTICLE 4

La délégation prendra effet à compter de la date de notification de ce présent arrêté aux intéressés.

Elle subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée et prend fin dans le cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions et, en tout état de cause, à l'expiration du mandat du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE.

ARTICLE 5

Le Directeur Général des Services du SDEC ÉNERGIE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6

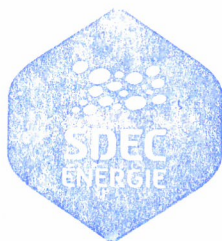
Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Président du SDEC ÉNERGIE et ampliation sera adressée au Préfet du Calvados, représentant de l'Etat, ainsi qu'au comptable public de la paierie département de rattachement du syndicat, et sera mis en ligne sur le site internet.

Ampliation du présent arrêté sera également transmise à Monsieur Jean-Lionel CAPELLE et Monsieur Jérôme DANIEL.

ARTICLE 7

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

A Caen, le **03 OCT. 2023**



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Notifié à Monsieur Jean-Lionel CAPELLE

Le **03 OCT. 2023**
Signature :

Notifié à Monsieur Jérôme DANIEL

Le **03 OCT. 2023**
Signature :

Mis en ligne le : **03 OCT. 2023**

Transmis à la préfecture le : **03 OCT. 2023**

Exécutoire le **03 OCT. 2023**

TYPE DE DOCUMENTS matérialisés ou non... (rapport/compte rendu/courrier/convention...)	PRESIDENTE dans la limite des délégations reçues du Comité Syndical Catherine GOURNEY-LECONTE <small>(par délégation et par empêchement, Philippe LAGALLE)</small>	VICE-PRESIDENTS			DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES Alban RAFFRAY	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT Ressources et Concessions Jérôme DANIEL	RESSOURCES ET CONCESSIONS				Directrice concessions Sylvie DURAND
		VP en charge du domaine d'activité Philippe LAGALLE Rémi BOUGAULT Jean-Yves HEURTIN Cédric POISSON Marc LECERF Jean-Luc GUILLOUARD	VP en charge des travaux sur les réseaux électriques Gérard POULAIN	VP en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse Jean LEPAULMIER			ADMINISTRATION FINANCES				
							Directeur Administration - Finances <i>en cours de recrutement</i>	Responsable Comptabilité Jean-Lionel CAPELLE	Responsable Marchés Public Léa QUENOULT	Responsable Ressources Humaines et Moyens généraux Sandrine BONNEGENT	
Motifs rejet					X						
Déclaration sans suite	X										
Reconduction (si expresse) ou non reconduction	X										
Avenant	X										
Courrier d'accompagnement à une sous-traitance (acceptation ou refus)	X										
DC4 (formulaire relatif à une sous-traitance)	X										
Courrier courant aux entreprises									X		
Variation des prix (révision, actualisation)						X					X
Application de pénalités						X					X
Assurances											
Déclaration de sinistres/accidents						X					
Courrier type ou simple pour la bonne gestion d'un courrier d'assurance									X		
Questionnaire photovoltaïque						X					
Déclaration de données comptables à l'assureur						X					
Ressources Humaines											
Rémunération :											
Etat de la paie mensuel	X										
Déclaration des obligations légales (charges sociales ...)	X										
Attestations ((Pôle Emploi, URSSAF ...))	X										
Demande remboursement frais de déplacement										X	
Demande de forfait mobilité durable										X	
Carrière :											
Courrier de saisine CDG	X										
Réponse aux agents avancement de grade					X						
Réponse aux agents à promotion interne					X						
Gestion des compétences											
Conventions d'accueil des stagiaires	X										
Courriers de réponse demandes de stage										X	
Réponse à une demande de formation hors CREP						X					
Réponse à une demande de préparation de concours/examens						X					
Courrier de réponse aux candidats à une offre d'emploi										X	
Temps de travail :											
Validation d'une demande de télétravail						X					
Validation d'une demande préalable de réalisation d'heures supplémentaires						X					
Validation d'une déclaration d'heures supplémentaires pour missions "classiques"										X	
Validation d'une déclaration d'heures supplémentaires pour missions exceptionnelles										X	
Demande d'alimentation CET										X	
Santé et sécurité :											
Validation du plan d'évacuation						X					
Déclaration d'accident de travail	X										
Divers :											
Ordres de mission pour les déplacements professionnels de l'ensemble des agents ainsi que les états de frais de déplacements afférents										X	
Concessions											
Courrier de validation des tarifs d'usagers des DSP de distribution de gaz.					X						